

GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon.

ABONNEMENT :

CANADA — 3s. 9d., payable invariablement d'avance.

ÉTRANGER — 6s. 3d. (Affranchir.)

On ne s'abonne pas pour moins de 6 mois

Si la guerre est la dernière raison des peuples l'Agriculture doit en être la première.



ANNONCES :

Première insertion 8cts. la ligne,
Insertions subséquentes 2 " "

Pour annonces à long terme, conditions
libérales sur demande.

Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

PARAISANT TOUS LES QUINZE JOURS.

CAUSERIE AGRICOLE.

DES ENGRAIS SOLIDES.

Si nous parcourons la terre entière, si nous étudions l'histoire agricole de tous les peuples, nous serons pleinement convaincus que le fumier a toujours fait la richesse des individus et des nations. Que la fertilité de la terre décroît aussitôt que l'on cesse de lui rendre ce que les plantes lui enlèvent.....

DEZEMERIS, Agronome.

Bien engraisser son champ, c'est prêter son argent à cent pour cent.

Négliger d'engraisser sa terre, c'est infailliblement courir à sa ruine.

(Proverbes populaires.)

DE LA PRÉPARATION DES FUMIERS.

« Monsieur, nous disait un jour un cultivateur, avec emphase, pourquoi vous cassez-vous la tête à nous répéter qu'il faut engraisser nos terres ! on le sait aussi bien que vous ; mais ce qui nous manque, c'est le fumier. Donnez-nous en, et vous verrez que nous saurons bien nous en servir. » — « Mon cher ami, lui répondimes-nous, ce n'est pas le fumier qui vous manque, mais c'est vous qui manquez au fumier. Vous vous plaignez que le fumier vous fait défaut, et vous le jetez négligemment dans un coin de la cour où il est tour à tour lavé par l'eau de la pluie et desséché par le soleil. Le jus de ce fumier qui en est, sans contredit, la partie la plus précieuse, va se perdre dans les fossés, les puits ou sous le pavé des étables. Vous ne prenez aucun soin des urines qui pourraient augmenter considérablement vos engrais, vous négligez la litière, enfin vos fumiers n'attirent votre attention et vos soins, que lorsqu'il faut en débarasser vos bâtiments. Suivez nos enseignements sur la préparation des fumiers et sur les moyens de les accroître, et vous comprendrez que le tort n'est pas de notre côté. » — La leçon fut bien reçue, et notre cultivateur promit de donner plus de soins à ses fumiers.

Passons maintenant aux traitements que nous devons faire

subir aux engrais : Les déjections de nos animaux domestiques ne reçoivent d'ordinaire leur destination qu'après un séjour plus ou moins prolongé dans les cours des étables. Il s'écoule ainsi entre le moment de leur production et celui de leur emploi un interval pendant lequel les fumiers doivent être l'objet des soins les plus attentifs. Si on néglige ces soins, ils éprouvent des pertes qui diminuent considérablement leur poids et leurs qualités. L'examen que nous allons faire des manipulations que réclament les engrais est d'autant moins inutile que, dans la plupart des cas, ils sont négligés ou soumis à des traitements vicieux.

1o. Emplacement du fumier.

Pour donner un emplacement convenable au dépôt des fumiers, il faut d'abord consulter la disposition des bâtiments qui servent de logement aux animaux.

Cet emplacement doit se trouver à proximité des étables et des écuries, afin d'éviter un long transport et la perte du temps.

Pour que cet emplacement remplisse parfaitement son objet, il faut qu'il soit disposé de manière que le jus du fumier puisse se déverser sans obstacle, dans un réservoir creusé près du tas, et ne pas s'écouler, en pure perte, au dehors. De plus, l'engrais ne doit recevoir que les liquides qui proviennent du fumier ; par conséquent, il faut éviter que les eaux de pluie, qui s'écoulent du toit, ne tombent sur lui, ou que les eaux qui baignent les cours, après les averses, n'arrivent jusqu'à lui.

Parmi les praticiens éclairés, il en est qui disposent l'emplacement de manière que les engrais sont déposés dans des fosses plus ou moins profondes ; d'autres préfèrent que le fond de l'emplacement soit une légère élévation. Ces deux dispositions peuvent être admises ; mais quelque soit celle que l'on choisisse, le sol sur lequel repose le fumier doit être imperméable, c'est-à-dire qu'il ne doit pas laisser s'échapper le liquide ou le jus de fumier. On peut obtenir ce résultat en couvrant le fond de l'emplacement d'une couche de terre glaise, que l'on a soin de